

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de Partenariat avec TL PROD pour STAR 70 le 31 janvier 2027

N°2026/35

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison Culturelle & Festive 2026-2027,

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec TL PROD domicilié au 151 impasse de l'Acacia, 26790 Suze la Rousse pour la réalisation du spectacle de « STAR 70 », le dimanche 31 janvier 2027.

Article 2 : TL PROD s'engage à produire le spectacle de Star 70 pour la seule contrepartie financière la réversion totale des recettes encaissées.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 4 : Le présent décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 03 avril 2026

Le Maire,
Michel ILLAC

